



DEPARTEMENT DE COTE D'OR

PREMEAUX-PRISSEY

PLAN LOCAL D'URBANISME

ZONAGE

Les deux bourgs
Premeaux et Prissey
Plan n°2 - 1 / 2000ème

Approuvée par délibération du conseil municipal du :
Le Maire,

Approuvée par le Préfet :

- A** ZONE AGRICOLE CONSTRUCTIBLE
- Av** SECTEUR AGRICOLE NON CONSTRUCTIBLE
- N** ZONE NATURELLE NON CONSTRUCTIBLE
- NCA** SECTEUR NATUREL A VOCATION DE CARRIERE
- Nh** SECTEUR NATUREL A VOCATION D'HABITAT
- NL** SECTEUR NATUREL A VOCATION DE LOISIRS
- UA** ZONE URBAINE CONSTRUCTIBLE A VOCATION D'HABITAT ET D'ACTIVITES NON NUISANTES
- UL** ZONE URBAINE CONSTRUCTIBLE A VOCATION DE LOISIRS
- 1AU** ZONE A URBANISER A COURT TERME A VOCATION D'HABITAT
- 2AUL** ZONE A URBANISER A VOCATION D'ACTIVITES TOURISTIQUE ET DE LOISIRS A LONG TERME
- LIMITE DE ZONE
- EMPLACEMENT RESERVE
- ELEMENTS IDENTIFIES AU TITRE DE L'ARTICLE L 123-1-7

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Numéro de l'emplacement réservé	Nature et superficie approximative	Bénéficiaire
1	Création d'un bassin de rétention: 472 m ²	Commune
2	Création d'un bassin de rétention: 85 m ²	Commune
3	Création d'un chemin piétons reliant Premeaux et Prissey : 1695m ²	Commune
4	Elargissement du carrefour entre les rues de la Courtavaux et de Cabry : 23m ²	Commune